

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2005**

### *COMPTE RENDU*

#### **Approuvé le**

L'an deux mille cinq, le onze mai à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Etaient présents : Mme DELPORTE, MM SEUILLOT, LECLERCQ, Mme BELMIN, M NIVERT, Mme GRIZARD, MM. MAUBERT, MONPERT, LEFEVRE, PROUTS, TACCON, MALVOISIN, ALEMANY, DELASALLE, Mmes DUCHENE, LEQUELLENEC, HIRSCH-ROBINSON, LAGRANGE, Mme BARTHOT, MM. TRUFFET, LEBEGUE, , MM DECHERY, BONY, Mme BLAIS-PERRIN, M LUDWIG

#### Procurations :

Mme CHAVY	à M. SEUILLOT
Mme DESVALLEES	à Mme LEQUELLENEC
M. DOYEN	à M. TRUFFET
Mme LACROIX-COQUILLAUD	à M. LEBEGUE

#### Absents excusés : 0

En exercice	: 29
Présents	: 25
Votants	: 29

Secrétaire de séance : M. LECLERCQ

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h40.

Monsieur LECLERCQ est élu secrétaire de séance par :

Voix pour : 23 voix

Voix contre : 0 voix

Abstention : 6 voix (DOYEN, BARTHOT, TRUFFET, LEBEGUE, LACROIX-COQUILLAUD, LUDWIG)

Monsieur LECLERCQ fait l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

#### **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2005.**

Madame le Maire soumet le compte rendu de la séance du 13 avril 2005 à l'approbation du Conseil.

Monsieur DECHERY dit que page 5, ses propos sont incomplets et qu'il faut lire « sans pour autant être en désaccord sur le fond de cette opération ».

Monsieur LUDWIG fait une observation générale et dit que les corrections qu'il avait transmises et qui ont été approuvées par le Conseil n'apparaissent pas sur les panneaux d'affichage public. Il remet une synthèse de ces observations en séance et demande qu'elles soient affichées.

Madame le Maire dit qu'elles seront affichées.

Madame BARTHOT dit que les deux lettres promises pages 6 et 7 n'ont pas été remises aux conseillers municipaux.

Madame le Maire dit qu'elles seront mises dans les casiers dès demain.

Madame BARTHOT dit qu'il manque une date page 6.

Madame le Maire dit que cette date est le 10 novembre 2004.

Le compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2005 ainsi modifié est **approuvé** par :  
Voix pour : 23 voix  
Voix contre : 0 voix  
Abstention : 6 voix (DOYEN, BARTHOT, TRUFFET, LEBEGUE, LACROIX-COQUILLAUD, LUDWIG)

## **1/ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DU SIA SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE**

Madame le maire informe le Conseil que l'enquête publique relative à la création d'une nouvelle station d'épuration s'est tenue à la demande du SIA du 9 au 23 avril 2005.

Le public a été reçu par le Commissaire Enquêteur en mairie de Bois le Roi les 9, 15 et 23 avril 2005.

La procédure donne la possibilité au Conseil de donner son avis sur le projet. A défaut, le Maire doit confirmer par écrit que le Conseil n'a pas délibéré sur cette affaire.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer et d'émettre un avis favorable au projet de création d'une nouvelle station d'épuration du SIA.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve le projet de création d'une nouvelle station d'épuration du SIA.

Madame le Maire fait part au Conseil de plaintes d'administrés auxquelles la Mairie a répondu puis les a orientées vers Madame la Présidente du SIA

Monsieur LEBEGUE dit que le projet de station est sous dimensionné au regard des besoins de la population à traiter et l'évolution de cette population.

Monsieur LUDWIG demande si le choix de l'implantation du site offre la possibilité technique et réglementaire d'un agrandissement ultérieur.

Monsieur SEUILLOT dit que ces considérations ont été prises en compte dans l'étude faite par modélisation.

Madame le Maire dit qu'un complément d'information sera demandé à madame la Présidente du SIA.

Monsieur TRUFFET dit que la modélisation ne prend pas en compte l'apport d'eau claire dans le réseau.

## **2/ MISE A JOUR DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Madame le Maire rappelle au Conseil la nécessité de remplacer deux membres de commissions municipales :

- madame Dominique DELAVESNE, Conseillère Municipale démissionnaire, au sein de toutes les commissions municipales dont l'élue était membre.
- monsieur Michel LEFEVRE, à sa demande, au sein de la commission urbanisme.

Madame le Maire soumet au Conseil, conformément aux dispositions de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la proposition de Monsieur DECHERY de remplacer madame DELAVESNE par Madame Solange BLAIS-PERRIN dans lesdites commissions à savoir ;

- La Commission des Finances,
- La Commission Scolaire, Enfance, Jeunesse,
- La Commission Sport, Culture, Vie associative et Animation,
- La Commission spéciale de la délégation des services publics dite « loi Sapin ».

Et sa proposition de remplacer monsieur Michel LEFEVRE par Madame CHAVY au sein de la Commission Urbanisme.

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lesquelles en cas d'empêchement d'un membre, il peut être pourvu à son remplacement soit par un suppléant si le Conseil en a nommé, soit par la désignation d'un remplaçant par le membre empêché, dans l'hypothèse où cette procédure a reçu l'agrément du Conseil.

Considérant que le Conseil n'a pas agréé la procédure de désignation du remplaçant par le membre empêché, Madame le Maire propose au Conseil de nommer madame BLAIS-PERRIN et madame CHAVY.

Le Conseil Municipal, par :

Voix pour : 23 voix

Voix contre : 0 voix

Abstention : 5 voix (DOYEN, BARTHOT, TRUFFET, LEBEGUE, LACROIX-COQUILLAUD)

### **3/ DESIGNATION DU JURY CRIMINEL**

Madame le Maire expose au Conseil que ; conformément à la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 modifiée par les lois n°80-1042 du 29 décembre 1980 et n°81-82 du 2 février 1981, la désignation des jurés d'assises pour l'année 2006 doit être effectuée en Mairie.

Cette désignation s'effectue par tirage au sort sur les listes électorales comme les années précédentes, il y a lieu de porter sur la liste préparatoire un nombre de noms qui sera le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral de répartition n°2005 DRLP 3 PA 110.

Pour la constitution de cette liste ne sont pas retenues les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit. La limite d'âge ayant été supprimée, il appartient à la Commission près la Cour d'Assises de s'inquiéter des incompatibilités ou incapacités des personnes. Il revient au Maire d'informer le Greffier en Chef des inaptitudes légales qui frapperaient les personnes portées sur la liste préparatoire.

Cette liste doit être transmise au greffier en chef au Tribunal de Grand Instance de Melun avant le 15 juillet 2005.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner les jurés.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve la désignation des jurés d'assises.

### **4/ Tarifs des activités scolaires et périscolaires**

Madame GRIZARD demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur l'augmentation annuelle des différentes activités scolaires et périscolaires (voir tableau joint).

Ces tarifs ont reçu l'avis favorable de la Commission Enfance.

#### **TRANSPORT SCOLAIRE PRIMAIRE / MATERNELLE 2005/2006**

<b>Tarifs annuels par enfant Ecoles Primaires et Maternelle 2004/2005</b>			
	1 <sup>er</sup> enfant inscrit	2 <sup>ème</sup> enfant inscrit	3 <sup>ème</sup> enfant inscrit
du Lundi au Vendredi	51.00 €	42.35€	31.60€

## TRANSPORT SCOLAIRE COLLEGE 2005/2006

<b>Tarifs annuels par enfant COLLEGE 2004/2005</b>			
	1 <sup>er</sup> enfant inscrit	2 <sup>ème</sup> enfant inscrit	3 <sup>ème</sup> enfant inscrit
Du lundi au vendredi	66.30€	59.15€	52.00€

## ETUDE DIRIGEE 2005/2006

<b>Forfaits mensuels par enfant 2005/2006</b>	
1 <sup>er</sup> enfant	Pour 2 enfants et plus
<b>36.00€</b>	52.00€

## CENTRE DE LOISIRS 2005/2006

<b>Accueil pré et post-scolaire 2005/2006</b> (sans condition de revenus)			
Tarifs journaliers	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant et plus
Matin 7 h 00– 9 h 00	2.80€	2.20€	1.80€
Soir 16 h 30–18 h 45	3.40€	2.80€	2.10€
Après étude	1.60€	1.60€	1.60€
Matin et Soir	5.40€	4.20€	2.80€

<b>Mercredi et vacances 2005/2006</b> (selon revenus imposables du couple – fournir feuille d'imposition 2004)			
Revenus mensuels	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant et plus
< à 1067.14 €	6.10 €	5.20€	3.80€
De 1067.14 à 1829.39 €	9.65€	8.05€	6.10€
> à 1829.39 €	12.10€	9.00€	6.40€

## RESTAURATION SCOLAIRE 2005/2006

(selon revenus imposables du couple – fournir feuille d'imposition 2004)

Revenus mensuels	Prix du repas
< à 1067.14 €	1.55€
De 1067.14 à 1829.39 €	2.20€
> à 1829.39 €	2.80€

Madame GRIZARD fait remarquer que le transport scolaire est très cher et dit qu'une réflexion est engagée sur le principe du pédiibus.

Monsieur LUDWIG dit que cette formule est séduisante mais qu'elle comporte des risques en terme de responsabilité.

Monsieur LEBEGUE propose de lancer une expérimentation sur le samedi matin.

Madame GRIZARD dit que c'est une bonne suggestion.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve les tarifs des activités scolaires et périscolaires.

## **5/ DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE POUR UN CENTRE DE VACANCES « SEJOUR ADOS ACTIVITES NAUTIQUES AU LAC DE SOUSTONS» DANS LES LANDES**

Madame GRIZARD informe le Conseil que le séjour se déroulera du dimanche 3 au dimanche 10 juillet 2005, au lac de Soustons dans les Landes, pour 10 adolescents de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> et 2 adultes.

Le coût du séjour s'élève à **5753.82€**.

Le coût de 575.38 € par enfant comprend l'hébergement sous tente en pension complète, le voyage en TGV aller retour, les liaisons en car CLSH/ gare, la navette Dax à Soustons, les activités diverses (Planche à voile, Kayak, Surf, Catamaran), l'indemnité de nuitée pour l'encadrement, l'assurance responsabilité civile, l'indemnisation des accidents corporels, l'assistance aux personnes et le rapatriement.

Madame GRIARD propose de retenir les tarifs suivants :

(Selon revenus imposables du couple, au vu de la feuille d'imposition)

<b>Revenus mensuels</b>	<b>1er enfant</b>	<b>2ème enfant</b>	<b>3ème enfant</b>
Jusqu'à 1 067.14 €	140.00	119.00	91.00
De 1 067.15€ à 1 829.39 €	224.00	190.00	145.00
1 829.40 € et +	280.00	238.00	182.00

Cette somme due par les familles sera à régler auprès de la perception d'Avon à réception de son avis.

La différence entre le coût total et la participation des familles, qui est estimée à environ 2700.00 € sera supportée à 50% par la commune et 50 % par la CAF dans le cadre du Contrat Temps Libre.

Madame GRIZARD demande au Conseil Municipal de voter ce tarif du séjour ainsi que la participation financière de la commune, et de l'autoriser à déposer les demandes de subvention.

Madame BARTHOT demande quelles sont les qualifications du personnel encadrant.

Madame GRIZARD dit que ce sont les deux agents municipaux qui encadrent déjà les activités des préadolescents, l'un est titulaire du BESAAPT, l'autre du BAFD.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve le tarif du séjour ainsi que la participation financière de la commune, et autorise le Maire à déposer les demandes de subvention.

## **6/ TARIF DES ACTIVITES DES PREADOLESCENTS**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 8 septembre 2004, le Conseil a voté le principe d'une tarification dégressive à l'activité, dans l'esprit des autres prestations communales, applicable aux activités des préadolescents de Bois le Roi, et par délibération du 13 octobre 2004, un tarif forfaitaire de 15€ la journée applicable aux préadolescents ne résidant pas sur la commune.

Madame le Maire rappelle au Conseil que la volonté qui a présidé la mise en place de ce service était de s'adresser aux enfants du collège.

Or, il apparaît que l'application de ce tarif extérieur et forfaitaire de 15€ dissuade les enfants de Bois le Roi de s'inscrire dès lors que leurs camarades de Chartrettes ou Samoïs ne viennent pas en raison d'un tarif trop élevé.

Madame le Maire propose au Conseil de retenir la tarification suivante :

Le coût de l'activité (droit d'entrée, ticket de cinéma...), augmenté des frais de transport est supporté par la commune et les familles.

Le tarif de base applicable aux familles, est égal au maximum à 50% du coût de l'activité.

Les familles, selon les revenus mensuels et sur justificatifs, pourront se prévaloir des tarifs dégressifs ci-dessous.

(selon revenus imposables du couple, au vu de la feuille d'imposition )

<b>Revenus mensuels</b>	<b>1<sup>er</sup> enfant</b>	<b>2<sup>ème</sup> enfant</b>	<b>3<sup>ème</sup> enfant</b>
< à 1 067.14 €	50 % du tarif de base	40 % de ce tarif	30 % de ce tarif
De 1 067.14 à 1829.39 €	80 % du tarif de base	60 % de ce tarif	40 % de ce tarif
> à 1 829.39 € et +	Tarif de base	80 % de ce tarif	60 % de ce tarif

Monsieur LEBEGUE dit que les impôts de Bois le Roi iront aux enfants de CHARTRETTES.

Madame le Maire dit que la réciproque est vraie à CHARTRETTES.

Monsieur LUDWIG demande quel a été le nombre maxi et le nombre mini de participants à une activité.

Madame GRIZARD dit que le maximum a été de 20 ados et le minimum de 1 seul. Madame GRIZARD dit que 3 activités sont prévues d'ici les vacances.

Monsieur LUDWIG demande si un bilan sera fait en fin d'année.

Madame GRIZARD dit que ce bilan sera fait.

Madame BARTHOT demande ce que la commune a prévu pour la journée du lundi 16 mai 05 (pentecôte).

Madame le Maire dit que la continuité du service public impose d'organiser un accueil communal mais en sécurité.

Monsieur DECHERY dit que tout le monde est solidaire des personnes âgées, mais que cet effort de solidarité est sélectif et ne pèse pas équitablement sur tout le monde, ce qui est inacceptable. Cet effort pèse une nouvelle fois sur les salariés, pas sur les élus dont les indemnités sont préservées.

Monsieur DECHERY demande à Madame le Maire, comme beaucoup d'autres communes, de donner la journée du 16 mai, et demande au Conseil de délibérer dans ce sens.

Monsieur LEBEGUE dit que de nombreux agents regrettent l'absence de concertation.

Monsieur LUDWIG dit que la loi votée par le Parlement demandait la mise en place d'une concertation. Il n'y a pas eu de concertation avec les agents. Monsieur LUDWIG demande quelle est la position de la commune.

Madame le Maire dit que la collectivité est tenue d'appliquer la loi, et qu'aucune demande de concertation n'a été faite par les agents qui peuvent aussi poser des congés et des RTT normalement.

Monsieur LUDWIG demande quand s'est réuni le Comité Technique Paritaire pour la dernière fois.

Monsieur LECLERCQ dit qu'il a rencontré récemment les représentants du personnel qui ne lui en ont pas parlé.

Madame GRIZARD dit que le texte prévoyait, pour les collectivités qui l'ont décidé avant le 31 décembre 2004, de fixer un autre jour que le lundi de Pentecôte, mais en aucun cas de s'affranchir de cette obligation légale de travailler un jour férié, même par voie de négociation.

Monsieur LEBEGUE dit que plusieurs communes de Seine et Marne ont décidé d'accorder cette journée.

Madame le Maire dit que c'est illégal.

Monsieur NIVERT dit qu'il n'y a pas eu de concertation au sein de l'Education Nationale, et que la journée de lundi est quand même travaillée dans les écoles.

Madame BLAIS-PERRIN dit qu'un préavis de grève a été lancé, et qu'il fallait négocier.

Monsieur LECLERCQ dit que le préavis est national.

Madame GRIZARD dit que le préavis n'autorise pas à déroger à la loi.

Monsieur ALEMANY dit qu'il observe une cristallisation médiatique sur le sujet ces derniers jours, mais qu'il ne faut pas oublier que la commune gère un service public, qu'elle doit un service minimum et ne peut se permettre de ne pas accueillir les enfants.

Monsieur LEBEGUE dit qu'il fallait mettre en place une astreinte sur le principe du bénévolat.

Monsieur LUDWIG dit qu'il est satisfait de constater que la loi est appliquée à Bois le Roi.

## **7/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE 70° ANNIVERSAIRE DE L'USB**

Madame le Maire informe le Conseil que l'USB a formulé une demande de subvention exceptionnelle de 2 800€ à l'occasion de son 70° anniversaire.

Après examen de cette demande, Madame le Maire propose au Conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 700€ à l'association.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, attribue une subvention exceptionnelle de 2 700€ à l'USB.

## **8/ DEMANDE DE SUBVENTION Fonds ECOLE**

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention Fond ECOLE « entretien de locaux existants ».  
(Le dossier complet est consultable en Mairie).

Madame le Maire attire l'attention du Conseil sur le fait que cette demande est concomitante au Contrat CONTACT du le Conseil Général.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention Fonds ECOLE auprès du Conseil Général.

## **9/ DEMANDE DE SUBVENTION DGE**

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention DGE pour les 3 catégories.  
(le dossier complet est consultable en mairie).

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à déposer le dossier de demande subvention DGE.

Madame BARTHOT dit qu'il est inscrit sur la note de synthèse qu'un rapport des pompiers sera remis par groupe, or elle n'a rien reçu.

Madame le Maire dit qu'un exemplaire sera remis par groupe.

Monsieur LUDWIG demande si le choix du point incendie rue de Seine a été fait en Commission Travaux.

Madame le Maire dit que ce choix a été fait dans l'urgence sur la demande des services de secours.

## **10/ MAITRISE D'OEUVRE DU CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE 2005/2007**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 2 juillet 2004, le Conseil Municipal a approuvé le projet de contrat triennal de voirie et a autorisé le maire à le déposer auprès du Conseil Général.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à lancer la consultation et à signer le contrat de maîtrise d'œuvre du contrat triennal de voirie.

Madame le Maire donne lecture des rues qui figurent au contrat triennal de voirie.

Monsieur LUDWIG demande si un exemplaire du contrat de maîtrise d'œuvre sera remis par liste.

Madame le Maire répond favorablement à la demande.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre du contrat triennal de voirie.

## **11/ OBJET : VENTE DU LIVRE « BOIS LE ROI MON VILLAGE »**

Madame le Maire rappelle au Conseil les dispositions de la délibération du 7 avril 2004 qui a fixé le prix de vente du livre réédité « Bois le Roi mon village », à 18€ le temps de la souscription puis 25€ à compter du 25 septembre 2004.

Madame le maire informe le Conseil que le livre est demandé en librairie et propose cette diffusion en dépôt vente au prix public de 25€ dont 18€ seront reversés à la commune par exemplaire.

Madame le Maire propose au Conseil d'approuver la vente en dépôt au prix public de 25€ dont 18€ seront reversés à la commune par exemplaire.

Monsieur LUDWIG demande si le Conseil peut imposer un prix de vente à un distributeur.

Madame le Maire dit que le Conseil établit une relation contractuelle avec le distributeur.

Madame BARTHOT demande s'il revient 7€ au distributeur, et si un nombre d'exemplaire a été réservé pour les dons.

Madame le Maire dit qu'il revient bien 7 € au distributeur et que le Conseil a déjà fixé le nombre d'exemplaires réservés aux dons par sa délibération du 7 avril 2004.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la vente en dépôt au prix public de 25€ dont 18€ seront reversés à la commune par exemplaire.

### **11/ EDITION DU LIVRE D'YVON DUPART « Olivier METRA »**

Madame le Maire informe le Conseil que le livre « OLIVIER METRA » est sur le point d'être édité.

Cet ouvrage, qui contribue largement au rayonnement de la ville en la faisant connaître à travers le plus connu de ses artistes, est un élément important du Projet Culturel.

Ainsi, le livre mérite d'être imprimé et diffusé aussi largement que possible.

Madame le Maire propose, à l'occasion du Salon de Peinture, de lancer une souscription au tarif de 18€ pour une livraison fin septembre, et de fixer le prix de vente à 25€ à partir du 19 septembre 2005.

Sur les 1 500 exemplaires tirés, 1 300 seraient destinés à la vente, et 200 exemplaires aux dons dans le cadre des animations et festivités (Prix de la Ville, jumelage, mariage...).

Madame le Maire propose également au Conseil d'approuver la vente en dépôt au prix public de 25€ dont 18€ seront reversés à la commune par exemplaire.

D'autre part, s'agissant d'un projet culturel, la commune peut prétendre à des subventions pour cette édition.

Enfin, madame le Maire propose également de donner la possibilité aux amateurs d'acheter avec le livre, le compact disque de la musique du film « les destinées sentimentales » largement empruntée à Olivier METRA au tarif de 20€ pendant la souscription et de 30€ après la souscription. Cet ensemble sera également disponible en dépôt au prix public de 30 € dont 20€ seront reversés à la commune.

Madame le Maire propose au Conseil d'adopter ces dispositions ci dessus.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve ces dispositions.

### **13/ TARIF DES AFFICHES DU SALON DE PEINTURE**

Madame le Maire rappelle au Conseil que lors du dernier Salon, l'affiche, particulièrement séduisante, avait été très demandée par le public qui proposait de l'acheter.

Madame le Maire propose au Conseil de réserver 150 affiches à la vente au prix unitaire de 1€.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte de réserver 150 affiches à la vente au prix unitaire de 1€.

### **14/ INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE : MISE EN CONCURRENCE**

Monsieur MONPERT informe le Conseil du besoin de procéder progressivement à l'informatisation de la bibliothèque en prévision du nouvel équipement culturel.

Ce travail impose les étapes préalables ci-après :

- Dès 2005 : saisie du fonds documentaire

- Ensuite : informatisation du fichier lecteurs
- A l'ouverture : mise en service du prêt automatisé, mise en service de nouveaux supports (DVD, CDRom,...) et catalogue en ligne

Ces opérations permettront de :

- Echelonner le travail de saisie dans le temps afin de revoir le fonds sans précipitation (désherbage et développement des collections).
- Avoir le temps d'appréhender le logiciel afin de le maîtriser parfaitement au moment de la mise en service du module « prêts au public ».
- Eviter une trop longue fermeture de la bibliothèque lors de l'ouverture du nouvel équipement.
- Eviter le recours à du personnel temporaire pour la saisie du fonds.

Madame le Maire précise que le budget nécessaire à l'informatisation de la bibliothèque est estimé à 10 000 €.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à lancer une mise en concurrence selon la procédure adaptée, puis à signer le marché de prestation de service.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à lancer une mise en concurrence selon la procédure adaptée, puis à signer le marché de prestation de service.

### Informations du maire :

1/ Action Asie du Sud Est : projection d'un film concernant l'Asie du Sud Est à Samoies le 20 mai entre 20h et 22h. Monsieur MONPERT dit qu'il n'y a pas de réponse des associations caritatives à notre courrier, la décision sur la forme de l'aide et le bénéficiaire sera prise en juin.

2/ Après les commémorations de la libération des camps, de l'Armistice du 8 mai, Projection par Bois le Roi Audiovisuel d'un film sur le devoir de mémoire le 21 mai à Chartrettes . La reconstitution de la vie de Madame Jeanne Platet se fait peu à peu et je remercie tous ceux qui pourront nous aider dans ce travail de mémoire qui se traduira par une plaque commémorative qui sera posée sur la place en novembre prochain.

3/ Référendum sur la Constitution Européenne : Vote le dimanche 29 mai. Tableau des bureaux à finir de compléter.

4/ manifestations festives nombreuses et variées d'ici le prochain conseil

- Salon de peinture du samedi 14/05/05 au dimanche 22 mai
- Vendredi 20 mai, concert Pro Quartet à l'église de Bois le Roi 20h 30,
- Week-end du 21 et 22 mai, Fête de la Nature avec le thème de l'Europe et la musique de notre ville jumelle, Langenargen ; Contes au lavoir.
- Dimanche 29 mai Harley Davidson et Tacots bacots
- Week-end du 4 et 5 juin : l'USB fête ses 70 ans, Tournoi de foot, exposition Relaxation Bien-Etre

5/ Etat d'avancement des projets

- Place de la Gare : au stade de pré-projet à disposition de chacun des élus. **Réunion publique le samedi 11 juin.**
- Centre de Loisirs : Le plan d'implantation a été remis, nous attendons le projet de Permis de Construire. Il sera étudié et fera l'objet d'une délibération au prochain Conseil. Ce projet continue d'être à disposition de chacun des élus.
- Vestiaires du stade Langenargen : Le projet APD a été remis, il sera étudié et fera l'objet d'une délibération au prochain Conseil. Ce projet continue d'être à disposition de chacun des élus.
- Olivier Métra : chantier en cours. Pose d'une 1<sup>ère</sup> pierre le 2 juin
- Le PLU donnera lieu à une **réunion publique le samedi 18 juin**. Une parcelle, devenue inconstructible au POS de 1992, a donné lieu à une demande en DDE du fait

de la confirmation de l'inconstructibilité par le PLU. La commission d'urbanisme fera un bilan de l'utilisation du PLU à la rentrée.

- Réunion du quartier n°5 samedi 28 mai

6/ Dernière minute :

- Requête introductive d'instance devant le Tribunal Administratif de Melun par Mmes Barthot et Lacroix Coquillaud, MM Doyen, Lebègue, Truffet et Ludwig, ce dernier étant mandataire. La requête est dirigée contre la délibération n°05/23 du 16 mars 2005 portant Décision Modificative n°1 du budget communal, requête demandant l'annulation de la délibération et l'annulation des dépenses effectuées par la commune au profit des associations « petite enfance » en 2004.

Monsieur LUDWIG dit qu'en se qui le concerne, son objectif est de faire entendre le Droit qu'il estime avoir été bafoué, et il se tourne donc vers le juge dont le rôle est de dire le Droit.

- La Base Régionale de Loisirs de Bois le Roi vient de signer la charte sur la biodiversité.

- Des enfants du Lubéron sont accueillis dans le cadre de l'étude de la biosphère, c'est le deuxième échange national à l'initiative de madame BON.

Madame BLAIS-PERRIN dit que la Biodiversité est un droit fondamental, et qu'il existe un autre droit fondamental qui est le travail. Or, 1 400 emplois sont menacés en sud Seine et Marne. 57 maires ont répondu à l'appel à la marche pour la solidarité pour l'emploi, mais pas Bois le Roi.

Madame BLAIS-PERRIN dit que le Conseil Municipal n'a pas été suffisamment informé sur ce problème, et fait la lecture du texte joint au Compte Rendu.

Madame le Maire dit que le sujet a été évoqué lors du dernier Conseil Municipal, et qu'une réponse à l'appel des Maires a été faite le jour même. Madame le Maire rappelle que le développement économique est une compétence intercommunale et que c'est à la Communauté de Communes de communiquer, mais qu'elle s'est sentie concernée en sa qualité de Présidente du CCAS. Des contacts ont été pris avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Structure d'Aie à l'Emploi a été créée, et des rencontres ont eu lieu avec les entreprises locales.

Madame le Maire dit qu'elle préfère la création d'un groupe de travail à une marche symbolique.

Madame BLAIS-PERRIN dit que ce n'est pas un problème de compétence, il y a urgence et il faut se mobiliser.

Monsieur LUDWIG dit que monsieur le Préfet a convoqué une réunion des Présidents des Communautés de Communes avec un seul ordre du jour : la situation de l'emploi dans le sud 77. Il faut attendre les conclusions de cette réunion pour voir comment Bois le Roi peut s'intégrer dans cette démarche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 22h10.

Prochains conseils municipaux

Mercredi 15 juin

Mardi 12 juillet, puisque le 13 sera le jour du traditionnel feu d'artifice de la Fête Nationale